

Livry-Info

LE MOT DU MAIRE

Qui n'a pas sa tempête ?

L'actualité récente a été le théâtre d'événements qui, par leur ampleur, ont été difficiles pour ceux qui les ont vécus :

— tempête en Bretagne : des milliers de gens sinistrés, privés d'électricité, etc. ;

— tempête financière : phénomène mondial où les nerfs des opérateurs boursiers ont été mis à rude épreuve ;

— tempête politique : les "affaires" succèdent aux "affaires" et sont mises sur la place publique à un rythme d'autant plus accéléré que les élections présidentielles approchent.

La commune de Livry-sur-Seine ne semble pas épargnée par la bourrasque, plus exactement d'aucuns souhaiteraient qu'il en soit ainsi. Une publication locale, titrant "Vous avez dit golf !", tente d'exploiter un dossier en cours pour allumer je ne sais quel incendie.

L'exploitation partisane, la déformation et l'amalgame d'un certain nombre d'éléments ne me paraissent pas être le meilleur moyen de défendre les intérêts de la commune. C'est pourquoi j'ai demandé à Philippe Bailly, conseiller municipal responsable de Livry-Info, de publier in extenso la délibération prise par le conseil municipal le 11 septembre dernier sur cette question pouvant apporter une réponse au devenir du Parc de Livry. Chacun d'entre vous pourra l'analyser en toute clarté et vérifier le sérieux et la lucidité de ceux qui exercent effectivement la gestion de la commune.

Alors, une tempête à Livry ? Finalement, je crois que, comme l'écrivait Corneille, "le temps est un grand maître, il règle bien des choses", et que dans le cas qui nous préoccupe, cette tempête n'apparaisse que comme un doux bruissement de l'onde.

Mais il est vrai que certains peuvent se noyer dans l'agitation qu'ils créent, comme dans un verre d'eau.

Le Maire,
Claude Forthomme

Au moment où paraîtra ce bulletin municipal, le chantier des Dragées sera en voie d'achèvement, du moins pour la viabilité. Depuis six mois une multitude d'engins se sont succédé, arrachant, creusant, nivelant, rebouchant. Tranchées, tuyaux, fils et conduites sont maintenant enfouis sous les chaussées et les premières maisons vont pouvoir sortir de terre.



Le Livry-Info nouveau est arrivé

La parution de *Livry-Info* reprend après une interruption de plus de six mois due à des retards et contretemps multiples "indépendants de notre volonté", comme on dit à la télé, et dont nous vous demandons cependant de bien vouloir nous excuser.

Ce numéro 14 tâchera donc de rattraper le temps perdu en rappelant les faits qui ont marqué la vie du village depuis le mois de mars, tout en abordant les points qui feront l'actualité à Livry dans le futur proche.

Bonne lecture à tous.

La Commission d'Information

URBANISME

Il peut paraître opportun de faire le point sur les deux opérations d'urbanisme en cours : le lotissement des Dragées et la révision du P.O.S.

Les Dragées

Avec quelque retard dû aux intempéries du printemps et du début de l'été, les travaux d'infrastructure sont en voie d'achèvement. Ceci va permettre aux trente-cinq acquéreurs de lots libres de prendre possession de leur terrain pour la mi-novembre. Mis à part un lot, la totalité des terrains est vendue et les permis de construire déposés.



Pour ce qui concerne les deux autres programmes, "clés en main" et locatifs, une liste d'attribution va être établie d'ici la fin de l'année et la réalisation se fera courant 88.

On peut raisonnablement espérer voir l'ensemble de l'opération terminé à l'hiver prochain.

Le P.O.S. (Plan d'occupation des sols)

La réunion du groupe de travail prévue en juillet a été reportée à cause de la difficulté à réunir un grand nombre de services différents en période de vacances.

Les points retenus, aménagement d'une zone d'activités et révisions mineures de quelques limites de zone, ont été étudiés et sont maintenant bien définis.

La procédure administrative (enquête publique, délibération du conseil municipal, approbation, publication) doit se dérouler et s'achever pour la fin 88.

Hors ces deux dossiers, différents autres points sont à l'étude : le Parc de Livry, le devenir des sentiers ruraux, les alignements de voirie.

Le Parc de Livry

Une nouvelle fois, un projet a été déposé en mairie concernant ces terrains situés le long de la Seine à la limite du territoire de Chartrettes. Le projet sommaire

qui nous est présenté comporte l'implantation d'une industrie amenant un transfert vers Livry de deux cents emplois environ, la création d'un golf avec équipement hôtelier, enfin un programme immobilier. C'est bien sûr ce dernier point qui constitue la pierre d'achoppement et soulève le plus de discussions.

Lors du dernier conseil municipal, une majorité d'élus se sont prononcés pour poursuivre l'étude de ce projet — les élus communistes faisant une déclaration rejetant en bloc toute idée d'investigation plus poussée — et envisager une éventuelle révision du C.O.S. (coefficient d'occupation des sols) qui permettrait sa réalisation. Ceci étant, les élus ont insisté dans leur délibération sur la nécessité pour les demandeurs de présenter un projet compatible avec la vocation de loisir et détente de cette zone (affirmée par le P.O.S. et le S.D.A.U. — schéma directeur d'aménagement urbain — de Melun-Sud).

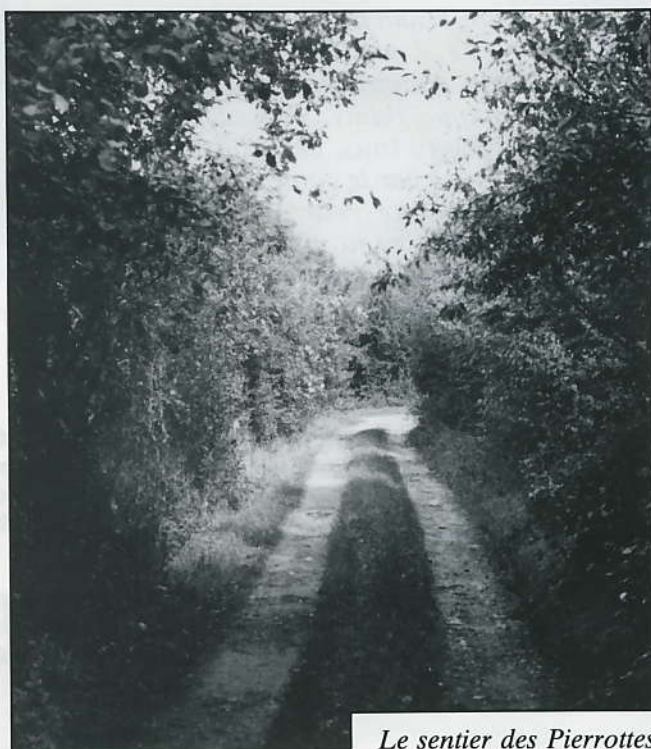
Dans ces conditions, un programme immobilier éventuel devrait impérativement garder une ampleur raisonnable et découler directement de la destination de la zone.

Il est évident que le but de cette opération est de faire gagner de l'argent à ses promoteurs. Il faut cependant insister sur le fait qu'aucun élu responsable digne de ce nom n'a le droit de laisser passer sans même le regarder un projet qui pourrait constituer une chance inespérée pour la commune — sans conteste très défavorisée de ce point de vue — d'améliorer ses ressources financières, lesquelles conditionnent pour une bonne part son avenir.

Ceci dit, aucun engagement n'est pris et, pour couper court à toute polémique, récupération ou procès d'intention aux buts plus ou moins clairs, vous trouverez ci-contre le fac-similé de la délibération prise lors du dernier conseil municipal, *in extenso*. Comme l'eau, l'information prise à sa source est de bien meilleure qualité.

Sentiers ruraux

Notre commune est parcourue par un grand nombre de sentiers, passant souvent au fond de propriétés bâties. A la suite de plusieurs affaires récentes (problèmes de constructibilité de terrains, demande d'achat,



Le sentier des Pierrottes

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 SEPTEMBRE

L'an mil neuf cent quatre vingt sept, le Conseil Municipal de la commune de LIVRY SUR SEINE, ordinaire, ou lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. FORTHOMHE, Maire, étaient présents : MM. FORTHOMHE, LAVIEC, BUCHET, BAILLY, SERGENTON, FRITSCH, JARRY, JEAN, VALEMBONIS, ORTAVEUYLI.

Objet : MM. BOLLE, PETIT, GREZES, MME BERTON, POUVOIR A H. JARRY-H, BOULAY POUVOIR A M. LAVIEC, MME RADENAC POUVOIR A H. FORTHOMHE, MEDINA POUVOIR A M. BUCHET. Le Conseil Municipal a, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'exception d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; M. JARRY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du Conseil Municipal du 12 JUIN dernier, il avait informé l'Assemblée d'un projet, envisagé par la SOCIÉTÉ H.V. PROMOTION sur le terrain de la S.C.I. du PARC DE LIVRY.

Le programme de ce projet, axé sur un centre de loisirs, comportait les opérations suivantes :

- Un golf de 18 trous avec ses équipements annexes, tel que Club House, Restaurant, Vestiaires et Atelier.
- Un centre sportif qui pourrait comporter plusieurs cours de tennis, et une piscine ainsi que les annexes y afférentes.
- Des résidences secondaires ou principales, réparties à l'intérieur du Golf, sous forme d'une dizaine de hameaux de dix maisons chacun.
- Un hôtel (vraisemblablement 3 étoiles) destiné essentiellement aux utilisateurs des équipements sportifs précités, mais également à l'usage de administratives.
La réalisation d'un projet de cette envergure, conditionné par l'accord du Conseil Municipal, a fait l'objet d'une demande, de la part de H.V. PROMOTION ET ACTION DES SOLS, en particulier au niveau de la révison du Plan d'Occupation des Sols, en particulier au niveau du C.O.S., en contre partie d'une cession gratuite de terrains au profit de la Commune.

Or, le Conseil Municipal, par ailleurs, en vertu d'une délibération en date du 26 MAI 1986, a décidé la révison du Plan d'Occupation des Sols sur le territoire communal.

En particulier, est examiné au sein du groupe de travail du Plan d'Occupation des Sols la possibilité de création d'une zone d'activités pour faire face à quelques demandes exprimées localement.

Deux sites potentiels ont été examinés :

- Le long du C.D. 39 à proximité des champs captants.
- En limite du territoire communal, sur des terrains appartenant à la S.C.I. du PARC DE LIVRY, en miroitement avec la zone d'activités de CHARTRETTES.

Le second site, présentant les meilleures caractéristiques (environnement, cession gratuite des terrains possible par la S.C.I.), c'est, sans ce choix que se portent les membres élus du groupe de travail du Plan d'Occupation des Sols.

Table with 2 columns: DÉPARTEMENT (SEINE-et-MARNE), ARRONDISSEMENT (MELUN), CANTON (MELUN-SUD), MELUN-SUD

Table with 2 columns: Nombre de Conseillers en exercice (10), de Présents (11), de Volants (15)

Form with fields: OBJET, PARC DE LIVRY

NOTA. - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le ... que la convocation du Conseil avait été faite le ...

Le Maire,

Stamp: Mairie de LIVRY-SUR-SEINE, 77, -8 OCT. 87, P. N° 04415

Les contacts pris avec la SOCIÉTÉ H.V. PROMOTION, en particulier Monsieur VACHEMANN, Architecte, pressenti pour étudier la faisabilité de l'opération, ont mis en évidence les plus grandes réserves des élus quant à la réalisation du programme immobilier, portant sur la construction de 100 maisons incorporées au golf. (importance du programme, risques évidents d'être à terme des résidences principales).

Parallèlement à ce projet, un élément nouveau est intervenu début JUILLET 1987, et concerne le projet d'installation du groupe pharmaceutique VERNIN, à LIVRY SUR SEINE, sur le site prévu pour la zone d'activités, en continuité de celle de CHARTRETTES.

En effet, les LABORATOIRES VERNIN, établis actuellement à MELUN et DAMHARIE, veulent transférer leurs unités de production pharmaceutique.

Après recherche d'un site, à proximité de MELUN, le choix du GROUPE s'est porté sur LIVRY SUR SEINE, pour une superficie d'environ 3 hectares.

Le programme consiste en l'implantation de 3 unités :

- Le Siège Social et le Centre de Recherche,
- Les Laboratoires Galéniques VERNIN,
- L'usine d'extraction végétale Phytochim.

Les activités sont du ressort des établissements classés et n'offrent pas de caractère polluant.

Par son passé rural, la Commune de LIVRY SUR SEINE a toujours été à l'écart des retombées de l'activité économique au niveau de l'agglomération de MELUN.

L'installation du groupe pharmaceutique VERNIN, par l'aménagement de 200 emplois, constitue pour la Commune de LIVRY SUR SEINE une chance historique tout en répondant aux objectifs à moyen et long terme de la Commune, sur le plan de l'urbanisme et de l'aménagement.

OUI l'exposé du Maire, après en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- S'ENGAGE à poursuivre son action de réviser le Plan d'Occupation des Sols, en vue de permettre la réalisation d'une zone d'activités sur les terrains contigus à la zone d'activités de CHARTRETTES.

- EMET un avis très favorable à l'installation sur ces terrains des Etablissements VERNIN.

- MANDATE le Maire pour entreprendre des démarches auprès des actionnaires de la S.C.I. du PARC, afin d'examiner les conditions d'établissement d'une convention permettant la réalisation de la zone d'activités, et en particulier l'implantation de la SOCIÉTÉ VERNIN.

- Cette installation étant réalisée, le Conseil Municipal s'engage à réviser le Plan d'Occupation des Sols, en particulier le C.O.S. sur la partie restante du PARC DE LIVRY.

Cette révison sera faite en fonction d'un projet d'équipement, établi en concertation avec le Conseil Municipal, projet qui ne remettra pas en cause la vocation de loisirs et de détente de cette zone, tel par exemple un programme immobilier d'une ampleur incompatible avec cette vocation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME.

LE MAIRE,



Claude FORTHOMHE.

bornage, obstruction de certains d'entre eux), il est apparu souhaitable au conseil municipal de mener une étude sur ce problème. Une approche sommaire a été commencée au sein des commissions extramunicipales des travaux et d'urbanisme. Il a été conclu de procéder à un recensement complet de tous les sentiers existant sur le territoire de la commune et d'en déterminer la nature, y compris juridique (sentier rural ou sentier d'exploitation).

Quand ces données, dont tout découle, seront connues, un avis sur leur destination future sera donné au cas par cas.

Alignement de voirie

Deux projets sont actuellement à l'étude : la mise à jour de l'alignement de la rue de Melun et la réalisation de celui de la rue de La Rochette.

Pour ce qui concerne la rue de Melun, le précédent plan avait donné lieu à un refus des riverains concernés. Après enquête publique et délibération du conseil municipal, un nouveau projet doit être présenté incluant les obligations de la commune quant au passage des réseaux sur l'emprise publique et tenant compte des remarques des riverains.

Rue de La Rochette, le projet consiste à réduire l'emprise de la voirie de 10 à 8 mètres, ce qui la ramènerait à la largeur de la totalité de l'ensemble du réseau communal, la nécessité de maintenir cette exception n'apparaissant pas clairement.

Voici tout ce que l'on peut dire, à l'automne 87, sur les affaires d'urbanisme. En 1988, notre commune va s'enrichir de l'apport de population du lotissement des Dragées. Rappelons que c'est le premier programme immobilier d'importance réalisé à Livry depuis près de douze ans, ce qui manifeste bien la volonté de vos élus, malgré la pression d'urbanisation sur l'ensemble de la région melunaise, de garder à Livry son caractère de village.

La Commission d'Urbanisme



DE NOUVELLES RUES

Le conseil municipal a été amené à définir les noms qui seront donnés aux différentes voiries desservant le nouveau lotissement des Dragées. Il a donc été décidé de nommer :

— rue des Prés la voie située entre les n^{os} 3 et 5 de la rue du Four-à-Chaux et le sentier des Dragées, ceci reprenant une appellation relevée dans d'anciens documents communaux ;

— avenue du Bois-de-Givry la voie située entre les n^{os} 13 et 15 de la rue du Four-à-Chaux (actuellement chemin des Dragées) et rejoignant l'actuelle avenue du Bois-de-Givry le long du Domaine d'Artémis. Cette





dénomination sera prolongée jusqu'au "stop" de la place Mouton ;
— la voie intérieure du lotissement sera dénommée rue des Dragées.

RECENSEMENT MILITAIRE

Vous avez dix-sept ans. Il est nécessaire de vous faire recenser auprès de la mairie. Cela vous permettra de recevoir les informations qui vous permettront de savoir quand et comment faire votre service national, mais aussi de déposer en temps utile toutes les demandes de report dont vous pouvez avoir besoin pour vos études.

Si vous êtes né en	Vous devez vous faire recenser au mois de
Janvier, Février, Mars	Avril
Avril, Mai, Juin	Juillet
Juillet, Août, Septembre	Octobre
Octobre, Novembre, Décembre	Janvier

Comment faire ? Présentez-vous à la mairie muni du livret de famille ou d'une fiche familiale d'état civil et de votre carte d'identité ou votre passeport.

Vos parents peuvent effectuer cette démarche à votre place mais votre intérêt est de l'effectuer vous-même. Vous recevrez une brochure qui contient un récépissé de recensement avec l'indication de votre bureau de service national. ■

Inscriptions sur les listes électorales

Nous rappelons aux nouveaux habitants ou jeunes arrivant à l'âge de dix-huit ans qu'ils doivent se faire inscrire sur les listes électorales.

Il suffit de se présenter en mairie avec sa carte d'identité ou son livret de famille, ainsi qu'une quittance de gaz ou d'électricité.

FINANCES

Vos impôts locaux en 1987



Chacun a maintenant reçu, ou va recevoir très bientôt, ses feuilles d'impôts locaux pour 1987. Elles mettent en évidence quelques évolutions par rapport à 1986 qu'il nous a paru souhaitable de vous expliquer :

Variation des bases nettes d'imposition

Au plan national, les bases d'imposition (valeur locative brute) ont été revalorisées de 5 %, ce qui correspondait à l'évolution moyenne des loyers en France pour 1984. Afin de tenir compte du ralentissement de l'inflation deux ans plus tard, la revalorisation a été ramenée à + 3,4 %. Cet accroissement des bases d'imposition se constate sur la ligne "base nette d'imposition" de votre feuille d'impôts.

Variation des taux d'imposition communaux

Votre conseil municipal a décidé, compte tenu des variations nationales que nous venons d'exposer, de fixer les taux d'imposition 1987 en application des principes suivants :

- maintien de la pression fiscale moyenne à un niveau égal à celui de 1986 ;
- réajustement de quelques taux pour les faire évoluer vers la moyenne départementale constatée. Pour cela il a été décidé de réduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.B.) et d'augmenter d'une valeur équivalente le taux de la taxe d'habitation ;
- maintien d'un taux inchangé pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.) et taxe professionnelle (T.P.).

Le tableau de variation des taxes permet de comparer

- l'évolution des bases d'imposition,
- l'évolution des taux décidée par le conseil municipal,
- l'évolution globale résultante.

Taxe	Evolution des bases	Taux des taxes		Evolution des taux	Evolution globale
		1986	1987		
T.H.	+ 3,4%	5,56	5,85	+ 5,2%	+ 8,6%
T.F.B.	+ 3,4%	15	14,26	- 5 %	- 1,6%
T.F.N.B.	0	88,75	88,75	0	0
T.P.	- 16 %	14,78	14,78	0	- 16 %

En conclusion, votre conseil municipal a limité pour 1987 la variation globale de la pression fiscale locale à une valeur proche de l'évolution de l'inflation. Il a par ailleurs cherché à réajuster certains taux pour les rendre plus conformes à la moyenne régionale. Enfin, il a cherché à réduire la charge fiscale supportée par les artisans et entrepreneurs locaux en répercutant totalement la baisse nationale de 16 % de la taxe professionnelle.

A l'issue de ces décisions pour 1987, Livry a toujours l'une des plus faibles taxes d'habitation de toute la Seine-et-Marne.

Les comptes de gestion 1986

Chaque année en automne, *Livry-Info* vous présente l'analyse de la gestion financière de l'année écoulée. Nous ne faillirons pas à la tradition, vieille de maintenant dix ans, en vous présentant ici les résultats de gestion de 1986 tels qu'ils apparaissent au Compte administratif de la commune, adopté par le conseil municipal le 11 septembre dernier.

Rappelons d'abord que le Compte administratif est le document comptable qui est le reflet réel des dépenses et recettes de la commune. Alors que le budget est une prévision et un objectif financier, le Compte administratif en est le résultat constaté.

Analyse globale

1986 se solde par un excédent financier de clôture de 766 400 francs, en très nette augmentation par rapport à 1985 malgré une très importante diminution des emprunts. Ceci résulte de la conjonction de deux phénomènes :

— d'une part, la volonté municipale de réduire les dépenses de fonctionnement afin de dégager un maximum de crédits pour investir ;

— d'autre part, un retard dans la réalisation ou la facturation de certains travaux prévus ou exécutés, ce qui réduit les besoins en fonds propres communaux.

Analyse détaillée

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle donne le résultat de la gestion quotidienne du fonctionnement des services municipaux : personnel, école, entretien, combustibles, participations intercommunales, impôts, etc.

L'analyse montre que les recettes progressent de 6,95 % par rapport à 1985 alors que les dépenses diminuent de 1,3 %, ce qui dégage un excédent triple de l'année précédente.

	Budget prévu	Recettes réalisées	Dépenses réalisées	Excédent de clôture
Fonctionnement	3 703 830	3 897 800	3 225 800	672 000
Investissement	1 302 630	1 037 200	942 700	94 500
Total	5 006 460	4 935 000	4 168 500	766 500

En recettes :

— augmentation du produit des impôts (43,6 % des recettes contre 39,8 % en 85), due en grande partie au versement par l'Etat de notre part du fonds de péréquation de la taxe professionnelle ;

— réduction par ailleurs des attributions de l'Etat pour le fonctionnement des communes (34,1 % du budget en 86 contre 35,5 % en 85) ;

— réduction des recettes consécutives à l'excédent de clôture de 1985, qui était très faible.

En dépenses :

— baisse des frais de personnel, due principalement au non-remplacement d'un employé municipal décédé ;

— diminution des frais de participation aux syndicats intercommunaux (11 % en 86 contre 13,8 % en 85) due à la non-facturation des charges du syndicat de gestion du collège de Vaux ;

— nouveau fléchissement des frais de remboursement des emprunts consécutif à la politique communale menée depuis deux ans (15,3 % en 86 contre 16,1 % en 85) ;

— réduction importante du prélèvement sur le budget de fonctionnement pour financer l'investissement (86 : 7,3 %, 85 : 12,1 %).

La réduction relative de toutes ces dépenses, associée à l'accroissement des recettes, conduit à un excédent de fonctionnement représentant 17,2% du budget, ce qui va permettre d'apporter un second souffle au budget 1987 en cours.

Dépenses (en %)	1983	1984	1985	1986
Cimetière			5,3	
Achat de matériel	0,8	6,8	1,2	3,2
Achat de terrains	2	0,3	10,5	20,7
Travaux bâtiments communaux	8,8	15,7	12	3,4
Voirie, assainissement, éclairage public, eau	73,4	54,8	40,4	42,5
Divers	14,4	22,4	22,6	30,2
Dépenses totales	1 224 000 F	950 000 F	1 366 200 F	942 700 F

Recettes (en %)	1 240 000 F	1 184 000 F	1 465 700 F	1 037 200 F
Excédent reporté	2,3	1,4	16	10,5
Subventions	13,9	12,5	3	23,3
Prélèvement sur le fonctionnement	11,7	13,3	30,2	30,2
Emprunts	56,4	21,1	22,2	19
Divers	16,6	32	28,6	17
Excédent de clôture	16 000 F	234 000 F	99 500 F	94 500 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le niveau global du budget d'investissement est en forte réduction sur l'année 85 et sensiblement égal à celui constaté en 1984, comme le montrent les tableaux ci-dessous. Le niveau d'excédent de clôture est proche de celui obtenu en 1984.

En dépenses :

Trois secteurs absorbent la quasi-totalité des sommes disponibles :

- l'acquisition de réserves foncières ;
- les travaux de voirie (rue de Melun) et d'extension de la rénovation de l'éclairage public ;
- le remboursement des emprunts (capital) qui représente 28 % des dépenses d'investissement.

En recettes :

- le niveau des subventions est en très forte progression, ceci à cause de l'attribution des subventions pour le plateau scolaire rue des Chanois et pour l'éclairage public ;
- même niveau relatif des prélèvements pour investissements opérés sur le budget de fonctionnement ;
- diminution des recettes provenant de l'emprunt à cause de la baisse du niveau de celui-ci.

En conclusion

Un compte administratif qui se solde par un excédent global de 766 400 francs grâce à des rentrées d'argent supérieures aux prévisions et à des dépenses moins importantes que celles inscrites au budget.

Il ne faut cependant pas oublier que cet aspect très positif masque le fait qu'un certain nombre de travaux ont été engagés en 1986 mais n'apparaissent pas en dépenses. Cet excédent permettra toutefois à la commune de faire face en 1987 aux dépenses supportées du fait de ces retards de paiement.

On peut donc juger la gestion financière 86 comme globalement satisfaisante : elle a permis et permettra à la municipalité de poursuivre son action pour l'amélioration de notre cadre de vie.

La Commission des Finances

UNE NOUVELLE TETE

Depuis fin mai, l'équipe des employés municipaux s'est étoffée grâce à l'embauche d'un contremaître. Celui-ci, Daniel Mercier, quarante ans, trois enfants, habite les Uselles et est déjà sympathiquement connu de beaucoup de nos concitoyens.



Une part importante de son travail consiste à coordonner et organiser les activités multiples de l'équipe placée sous ses ordres et ses compétences diverses, dans le domaine mécanique en particulier, permettront une gestion plus rationnelle et économique du matériel communal.

Les tâches des employés municipaux étant certainement appelées à s'accroître, nul doute que ce renfort apportera un gain en rapidité et en efficacité à leurs interventions, pour la plus grande satisfaction de tous.

Ph. B.

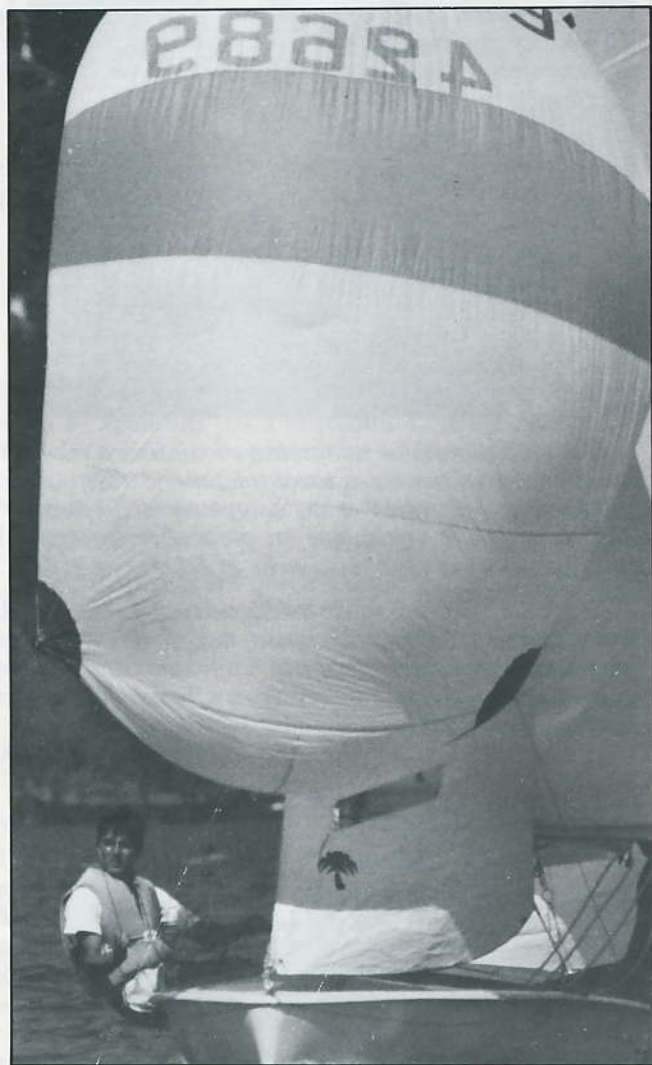


Le plateau d'évolution du groupe scolaire des Chanois a reçu son revêtement définitif courant mai. Il reste à peindre les tracés pour pouvoir y jouer au basket, handball et volley-ball, à acquérir buts et poteaux et à aménager un sautoir pour qu'il soit tout à fait opérationnel.

UN LIVRYEN CHAMPION DE FRANCE

Alexandre, le fils de notre ami Daniel Mercier, vient de remporter le titre de champion de France en série 420 cadets aux championnats de France de dériveur qui se sont déroulés cet été à Annecy.

Après avoir débuté, et brillé, sur Optimist, voici une consécration pour Alexandre qui se retrouve ainsi, à quinze ans, sélectionné pour les championnats du monde. Bravo !



TRANSPORT :

ENFIN !



Depuis la rentrée, la société I.T.S. assure une ligne régulière de transport Livry-Vaux-Melun-Le Mée-Melun. Ce transport est accessible à tous, scolaires comme non-scolaires.

Pour les scolaires, les élèves du second cycle sont subventionnés à 100 % par l'Etat et le département ; ils n'auront à verser que 30 francs de frais de dossier deux fois dans l'année.

Les élèves du collège de Vaux-le-Pénil bénéficient, eux, d'une participation de la commune fixée à 1/3 du coût du transport. Après une négociation avec le Conseil général, celui-ci accepte de prendre à sa charge le second tiers ; reste à payer par les familles la somme de 120 francs par trimestre. Seuls les enfants prenant le car de façon régulière peuvent bénéficier de ces conditions.

Mais on peut aussi, bien sûr, ne prendre ce car qu'occasionnellement. Le prix du billet est alors de 6 francs, quel que soit le trajet. Sont aussi proposées des cartes hebdomadaires (5 aller et retour : 42 francs). Billets et cartes sont délivrés dans le car.

Quant aux titulaires de la carte Rubis (voir p. 14 les conditions à remplir pour y avoir droit), ils bénéficient de la gratuité totale sur ce transport.

Voici donc enfin un service de transport qui tient la route et qui est dû en grande partie à la volonté de la commune de ne plus être laissée à l'écart de la desserte dont jouit le reste de l'agglomération melunaise.

Il va sans dire que plus cette ligne sera empruntée, plus il sera aisé de demander une amélioration des fréquences de rotation. Ce service a été mis en place pour vous : utilisez-le.

Pour les scolaires, les cartes d'abonnement sont à retirer auprès de la société I.T.S., 52 quai Joffre, B.P. 18, 77003 Melun Cedex, tél. 64.39.35.00.

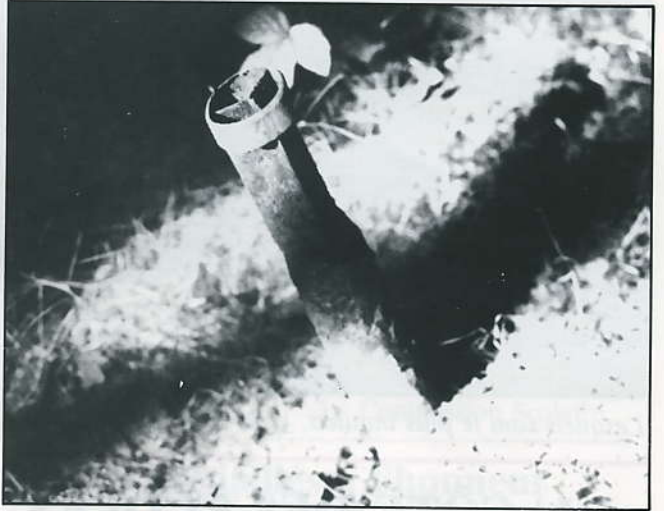
La Commission d'Urbanisme

		1	§				1 M.S	§	1 M. §	
MELUN	S.N.C.F.	7.12	8.00	13.50	MELUN	S.N.C.F.	11.00	12.30	16.40	17.25
—	Pl. St-Jean	7.18	8.03	13.53	—	Cité administrative	—	12.34	16.42	17.30
LIVRY-S/SEINE	Pont Pet-au-Diable	7.24	8.08	14.00	LE MEE	Lyc. Melun Nord	—	12.40	—	17.35
—	Av. Gare n° 2	7.26	8.10	14.03	MELUN	Pl. 3-Horloges	—	12.43	16.47	17.38
—	Place	7.28	8.12	14.05	—	Av. Meaux	—	12.45	16.50	17.42
—	Vaux/Garenne	7.30	8.14	14.07	—	Ch. Commerce	11.12	12.48	16.52	17.45
—	Vaux/Pl. Vents	7.32	8.16	14.09	—	St-Jean	11.15	12.52	16.54	17.50
VAUX-LE-PENIL	Mairie	7.34	8.18	14.12	—	Hôpital	11.18	12.55	16.58	17.53
—	C.E.S.	—	8.20	—	VAUX-LE-PENIL	C. Commercial	11.20	12.57	17.00	17.55
—	C. Commercial	7.38	8.23	14.15	—	C.E.S.	—	13.00	17.05	—
MELUN	Hôpital	7.40	8.25	14.17	—	Mairie	11.22	13.03	17.08	17.58
—	St-Jean	7.44	8.28	14.20	LIVRY-S/SEINE	Vx/Pl. Vents	11.24	13.05	17.10	18.00
—	Ch. Commerce	7.48	8.32	14.22	—	Vx/Garenne	11.26	13.07	17.12	18.02
—	Av. Meaux	7.50	8.35	—	—	Place	11.28	13.09	17.14	18.04
—	Pl. 3-Horloges	7.52	8.38	—	—	Av. Gare n° 2	11.30	13.11	17.16	18.06
LE MEE-S/SEINE	Lyc. Melun Nord	7.55	8.40	—	—	Pont Pet-au-Diable	11.32	13.13	17.18	18.08
MELUN	Cité administrative	7.58	8.43	—	MELUN	Monum. Mal Foch	11.35	13.16	17.22	18.12
—	S.N.C.F.	8.00	8.45	14.27	—	S.N.C.F.	11.40	13.25	17.25	18.15

Petit cours de mycologie estivale

Les bois de Livry sont réputés pour leurs champignons : girolles, cèpes, etc., y foisonnent. On y trouve aussi quelques variétés moins comestibles et c'est sur l'une d'elles, dont le nom latin est *bombinetta incendiaria phosphorea*, qu'est venu buter un amateur de cryptogames vers la mi-août.

Cette indésirable se présente sous la forme d'un cylindre métallique de couleur kaki d'environ 6 centimètres de diamètre pour une longueur d'une quarantaine de centimètres, plus ou moins enfoncé dans le sol, la partie arrière s'ornant d'une ailette du plus bel effet.



Trêve de plaisanterie : à diverses reprises déjà, différents engins datant de la dernière guerre ont été trouvés dans les bois : ils sont encore dangereux, même rouillés et malgré le temps passé. Si, au hasard d'une promenade, vous découvrez l'un d'entre eux, n'y touchez surtout pas, repérez soigneusement l'endroit et avertissez la mairie qui contactera les services de déminage, seuls compétents en la matière.

Les habitants de Livry sont connus pour aimer "faire la bombe", mais il est des limites qui ne sauraient être franchies sans risques.

Ph. B.

L'ETERNEL PROBLEME DES GRAVATS

Périodiquement, formulée par l'un ou l'autre, revient la demande de mise à disposition permanente d'une benne où tout un chacun pourrait déposer gravats, branchages, etc. Une telle initiative rendrait certes de grands services, mais ne serait pas sans incidence sur le budget communal, donc sur les impôts locaux, la collecte semestrielle des encombrants y étant déjà prise en compte dans le coût du ramassage des ordures ménagères.

Mais, pour vous rendre service, une possibilité existe. Si vous avez gravats ou branchages à évacuer, il suffit d'en prévenir la mairie quelques jours à l'avance, et celle-ci mettra à votre disposition le tracteur et sa remorque, qu'elle se chargera d'aller vider aux endroits appropriés. En contrepartie, un petit geste de votre part en faveur du Centre social ou de la Caisse des écoles sera le bienvenu : échange de bons procédés. Ce n'est pas grand-chose mais ça fait plaisir, alors pensez-y.



Au printemps, travaux rue Mouton

FAITS DIVERS D'ETE

Nuit à la belle étoile pour une vieille dame

Le samedi 14 août vers 21 heures, les gyrophares de voitures de police et de camions de pompiers trouaient la nuit tranquille du village : renseignements pris, on était à la recherche d'une personne du Domaine d'Artemis, âgée de quatre-vingt-six ans, qui, partie se promener dans l'après-midi, n'était toujours pas rentrée, plongeant sa famille dans l'inquiétude que l'on devine.

Policiers et bénévoles livryens arpentèrent une partie de la nuit les rues et les bois, sans succès. Au matin, les recherches reprenaient, qui scrutant les abords des mares, qui les tranchées du chantier des Dragées, qui le talus de la voie de chemin de fer, etc.

Vers 10 heures, la bonne nouvelle était connue : la "mémé fugueuse" était retrouvée en bonne santé au fin fond des bois : elle s'était tout simplement perdue et ne semblait pas avoir trop souffert de sa nuit passée dehors. Par précaution, on l'emmena subir un examen médical, mais tout était bien qui finissait bien.





Lesquels sont le plus inquiets, enfants ou parents ?

DU CÔTÉ DES ÉCOLES

VIVE LA RENTREE !

En France, ils ont été 12,5 millions sur le sentier des écoliers le 8 septembre ; à Livry, ils étaient 147, soit une dizaine d'enfants de plus que l'an dernier.

Nous avons donc :

- en maternelle, deux classes de 28 et 26 enfants ;
- en primaire, un CP de 19 élèves, un CE 1-CE 2 de 28, un CE 2-CM 1 de 28 et un CM 2 de 18 élèves.

Des effectifs assez variables donc d'une classe à l'autre, mais un nombre global d'enfants qui se maintient.

Différents services liés à l'école sont à la disposition des familles.



Y pleut, y mouille, c'est la fête à la grenouille

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Les repas sont préparés par la société France-Restaur. Depuis la rentrée le prix en est fixé à 17,70 francs, une participation de 30 francs par mois et par enfant étant demandée en sus pour couvrir le coût supplémentaire de l'organisation d'un second service, ceci afin que les enfants puissent prendre leur repas dans de bonnes conditions.

La vente des tickets a lieu au restaurant scolaire le dernier jeudi de chaque mois de 17 à 19 heures, prochaines dates : 27 novembre - 18 décembre.

LA GARDERIE

Elle fonctionne le matin de 8 heures à 8 h 45 et le soir de 16 h 30 à 18 heures sous la surveillance de Mme Lauverjon, adorée des enfants. Le tarif est de 28 francs par semaine, goûter compris.

DISTRIBUTION DE LAIT

Durant la garderie, ainsi que dans la matinée à la maternelle et le midi au restaurant scolaire, il est servi du lait aux enfants.

UNE KERMESE BIEN ARROSEE

Le samedi 13 juin, tout Livry, ou presque, était au rendez-vous de la traditionnelle kermesse scolaire, le soleil seul n'ayant pas jugé bon de se déplacer et brillant uniquement par son absence. Une pluie persistante, en revanche, nous tint compagnie tout au long de l'après-midi, ce qui donna lieu à un défilé de parapluies multicolores du plus heureux effet.

Les enfants purent quand même, partie sous le préau, partie dehors, présenter les numéros qu'ils avaient préparés et furent très applaudis. Si la buvette et les rafraîchissements ne connurent pas une affluence record, les jeux eurent beaucoup de succès et le bilan de la journée est satisfaisant.



Le comité de la Caisse des écoles remercie toutes les personnes qui participent à l'élaboration et au bon déroulement de cette fête qui permet de financer les cours de musique.

La Commission Scolaire

Les médaillés à l'honneur

Agréable réception en mairie, le samedi 12 septembre, pour la remise des médailles du Travail, ainsi que celle de la Famille française à Mme Legendre, pour avoir élevé onze enfants.

Après l'allocution du maire, la remise des diplômes et des cadeaux, chacun, lorgnant sur les plateaux de petits fours, leva son verre à la santé des médaillés.





Une pelouse toute neuve

Tout au long du printemps, les fans du foot ont dû surveiller de près les travaux d'aménagement du terrain de la place Mouton : l'apport de terre, le nivellement, la pousse du gazon...

Celui-ci est encore bien fragile et il va être nécessaire d'attendre le printemps pour pouvoir jouer dessus. Le

Comité d'Animation a en projet un tournoi inter-quartiers pour son inauguration.

Une haie basse d'épineux va être plantée tout autour pour empêcher deux-roues — et même quatre-roues — de venir y creuser des ornières.

Voici donc une revendication de longue date des sportifs de Livry satisfaite. ■

ANIMATION

Sept mois ! Sept longs mois que nous ne vous avons pas parlé de l'animation à Livry ! A dire le vrai, vous n'êtes pas sans nouvelles puisque chaque manifestation recueille un succès appréciable, avec un concours de population important.

Enumérons quand même :

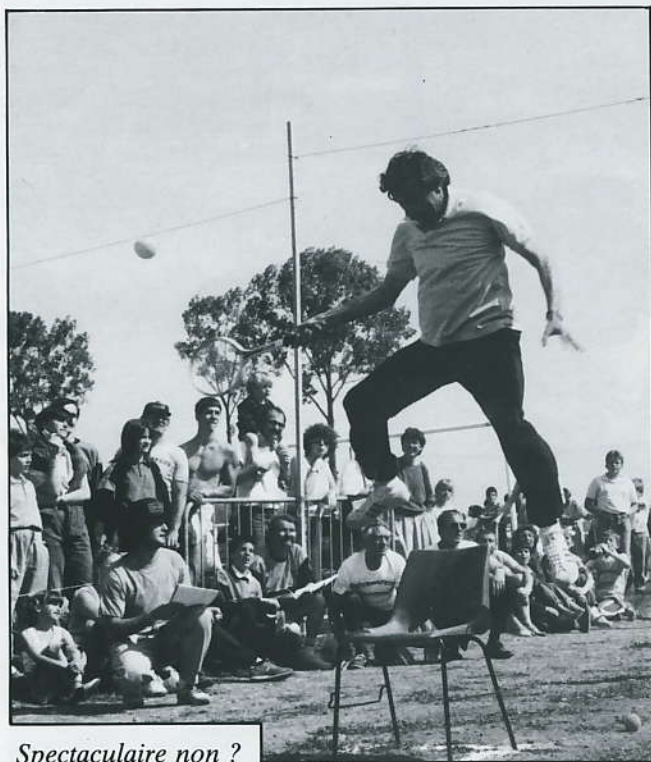
— Dimanche 24 mai, sur le stade de Maincy, sous un soleil éclatant : les Jeux intervillages. La cuvée 87 n'avait rien à envier aux précédentes et, malgré une



équipe super motivée et encouragée, nous nous inclinons et terminons 3^e à l'issue des épreuves concoctées par nos amis de Maincy. L'essentiel étant de participer, ce résultat fut néanmoins dignement fêté.

— Le dimanche 27 juin, c'était le traditionnel méchoui offert par la commune aux débroussaillieurs, pour la première fois en nocturne. Là, pas question de soleil (voir photo) : la broche d'une main et le parapluie de l'autre, bonjour la galère ! Loin de couper l'appétit des participants, ce ciel hostile les rassembla sous les bâches tendues et c'est fort avant dans la nuit que l'on se sépara.

— Lundi 13 juillet, le bal organisé sur la place à l'occasion de la fête nationale connut une affluence remarquable.



Spectaculaire non ?



Un pt'it coin de parapluie... contre une part de méchoui

— Quant au bric-à-brac du 20 septembre dernier, il a confirmé ce qu'on savait déjà : c'est un des moments clés de l'animation à Livry. Des exposants partout, des chineurs, des curieux ; un pot-au-feu délicieux dû au talent de M. Plasman ; un orchestre de jazz sous forme de fanfare qui fit retentir ses accents New Orleans tout autour de la place ; des jeux ; des expositions remarquables. Bref un succès franc et massif dû au travail des membres de toutes les associations participantes.

Cette année encore, le Comité d'Animation lance une souscription à l'aide de billets vendus 10 francs qui donneront lieu à un tirage lors de l'assemblée générale de l'association qui se tiendra le 21 novembre au foyer-résidence. Dépêchez-vous de contacter les responsables de l'association, il reste quelques billets. Les gagnants emporteront une chaîne stéréo, un vélocross et de nombreux autres lots.

Le 14 novembre vont reprendre les activités hivernales du samedi matin, à savoir le nettoyage du parc

Armand-Vivot qui va consister, cette année, à supprimer les rejets et à réparer les dégâts causés par la tempête du 15 octobre. Mais il est prévu également de commencer l'aménagement de la cave de la Villa du Nil. Il s'agit d'une magnifique salle voûtée d'environ 20 mètres sur 5 qui pourrait accueillir concerts et expositions moyennant quelques travaux. Si vous voulez participer, rendez-vous le samedi 14 novembre à l'arrière de la Villa du Nil à partir de 8 h 30, pour une visite guidée. On peut rappeler que chaque samedi matin le casse-croûte est offert par la commune et que le bois — pour ce qui est du débroussaillage — est partagé entre les participants.

Sont également prévus dans l'hiver, première date le 4 décembre, des tournois de belote et de tarot.

Participez à l'animation, vous verrez, ce n'est pas triste !

La Commission d'Animation



Le paradis des chineurs



L'aubade par le Salamander Jazz Band

AFFAIRES SOCIALES

Prévu initialement le 4 juin et reporté, le voyage des anciens a finalement eu lieu le vendredi 19 juin. Il transporta nos aînés au parc d'Offoy, en Picardie, où ils furent reçus avec gentillesse et passèrent une excellente journée.

Le traditionnel repas du C.C.A.S. sera offert à toutes les personnes âgées d'au moins soixante-huit ans le dimanche 13 décembre à l'A.L.J.E.C.

Quant à la bourse aux vêtements du 27 septembre dernier, ce fut un succès. Le foyer Gaston-Magat permet d'accueillir un maximum de monde dans les meilleures conditions possibles et cette journée, qui demande beaucoup de travail aux membres du C.C.A.S., a permis à de nombreuses personnes de vendre ou d'acheter à bon compte des vêtements en bon état, un pourcentage du chiffre d'affaire revenant au C.C.A.S.

La Commission Sociale

La Carte Rubis

Elle permet de voyager gratuitement sur tout le réseau de transport A.P.T.R. de la région parisienne. Pour en bénéficier, il suffit de rentrer dans une des quatre catégories suivantes :

- personnes âgées de plus de soixante-cinq ans non assujetties à l'impôt sur le revenu ;
- adultes handicapés bénéficiant de l'allocation ;
- anciens combattants âgés de soixante-quinze ans ;
- personnes titulaires d'une pension de veuve de guerre.

La carte Rubis est délivrée par le Centre social de la mairie, qui est à votre disposition pour tout renseignement (60.68.25.83).

Une nouvelle assistante sociale

Une nouvelle assistante sociale vient d'être nommée sur le secteur de Livry. Il s'agit de Mme Daudet, qui tiendra une permanence au C.C.A.S. le premier mardi de chaque mois de 10 heures à midi.

COLLECTE DU VERRE (suite)

Le conteneur à verre existant permettait de procurer des fonds à la Ligue contre le cancer. Le C.C.A.S. (Centre communal d'action sociale), y voyant une possible source de revenus non négligeable, a souhaité avoir son propre conteneur. Mais il n'est pas possible que, dans une même commune, les bénéficiaires tirés de plusieurs conteneurs aillent à des organismes différents.

En conséquence, la commune va racheter à la Ligue contre le cancer le conteneur existant — qui lui appartenait — afin de transférer l'argent obtenu au bénéfice du C.C.A.S. (Le manque à gagner de la Ligue sera compensé par une subvention communale.) Un second conteneur va être acquis et sera implanté prochainement place Mouton, à proximité du foyer-résidence (ce qui évitera aux habitants du haut du village le long trajet jusqu'à la gare !). Le profit de la vente du verre récolté dans ces deux conteneurs ira dans les caisses du C.C.A.S.

Bons de chauffage

Les personnes qui bénéficiaient, les années précédentes, de bons de chauffage, peuvent se faire connaître dès maintenant auprès du C.C.A.S. Nous rappelons qu'elles doivent produire leur avis de non-imposition et le détail de leurs ressources. Les modalités d'attribution paraîtront prochainement dans la presse.



Beaucoup de monde à la bourse aux vêtements du 27 septembre

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE DES ASSURÉS ET DE LEURS AYANTS DROIT AGES DE 75 ANS ET PLUS

La Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne accorde une fois par an aux assurés sociaux et à leurs ayants droit âgés de soixante-quinze ans ou plus la gratuité d'un vaccin antigrippal.

Dès réception de la prise en charge envoyée par le centre de Sécurité sociale, ils prendront contact avec leur médecin traitant qui, s'il estime utile la vaccination, établira au cours d'une consultation ou d'une visite une ordonnance prescrivant le vaccin et apposera son cachet sur la prise en charge. Muni de ces deux documents, le patient obtiendra gratuitement, chez son pharmacien, le vaccin antigrippal.

Par contre le remboursement de l'acte du médecin, de l'éventuelle intervention de l'infirmier(ière) et de toute autre prestation consécutive à cette vaccination interviendra dans les conditions habituelles.

Dernière minute : l'école fermée

Le groupe primaire de la rue des Chanois, dont le système de chauffage donnait des signes d'usure anormale depuis longtemps, a dû être fermé à partir du lundi 9 novembre et ce pour une durée qui, nous l'espérons, ne devrait pas dépasser une semaine. Une refonte complète de la tuyauterie est en cours : toutes les conduites qui auparavant passaient en souterrain — corrodées à cause de pertes d'électricité — seront désormais apparentes, et la semaine de vacances n'y a pas suffi.

Mais "pendant les travaux, l'enseignement continue". On a réussi à caser tant bien que mal une classe dans la salle du conseil à la mairie, une autre à la Villa du Nil, une à la bibliothèque et la dernière dans une des salles de cantine.

La dégradation de l'installation de chauffage a été constatée par un expert et la procédure de recours en garantie décennale est lancée.

ETAT CIVIL

Naissances :

VALEMBOS Aubin	le 08-12-1986
DUPONT Marine	le 23-03-1987
PREUD'HOMME Emmanuel	le 08-07-1987
LEBER Marie	le 09-07-1987
NOVIER Elodie	le 19-08-1987
SERRI Jean-François	le 24-08-1987
BASSA Caroline	le 11-10-1987

Mariage :

KLIEBER Maurice et LEMAITRE Jeannine	le 06-06-1987
CRESSONNIER Pascal et PIFFAULT Anne	le 06-06-1987
DESHAYES Marcel et FADIN Anne-Marie	le 08-08-1987
DEJOY Guy et MARECHAL Béatrice	le 05-09-1987

Décès :

ESNÉE Josèphe	le 15-04-1987
MASIERO Amabile, née VASCON	le 21-04-1987
DONAT MAGNIN Marguerite	le 22-04-1987
JOANNIX Rose, veuve MAHUTTE	le 22-05-1987
CAUVIN Marie-Louise	le 30-05-1987
WETTSTEIN Eugénie, veuve RENARD	le 28-06-1987
VASSEUR Geneviève, veuve BARBIER	le 07-07-1987
LEMAITRE Jean-Louis	le 09-07-1987
AUBRY Marcel	le 29-08-1987
LAMBAUX Michèle, veuve BARBE	le 12-09-1987
LENOIR Marguerite, veuve HENRY	le 17-09-1987
ANTONINI Guiseppa	le 24-08-1987
CHEVILLOT Lucienne, veuve CRESSON	le 24-09-1987
BOURDET Eulalie, veuve BEMELMANS	le 15-10-1987

Le bloc-notes...

F.N.A.C.A.

La Fnaca et les Anciens combattants vous convient au traditionnel banquet du 11 novembre qui se déroulera au foyer-résidence après la cérémonie au monument aux morts. Le prix en a été fixé à 140 F (inscriptions auprès de MM. Bolle et Fontaine).

Deux manifestations sont prévues pour le début d'année prochaine : le 24 janvier, le loto — et la galette des rois — à l'A.L.J.E.C. et, le 27 février, une grande soirée fruits de mer au foyer-résidence.

LA CHESNAIE

Calendrier du 4^e trimestre 1987 :
— car pour Carrefour, départ 15 h du Foyer-Résidence : les mardis 3/11 et 1/12 ;
— anniversaires, à 15 h 30 : les mercredis 25/11 et 16/12 ;
— repas A.R.P.A.C., à 19 h 30 : le vendredi 11/12, la Bourgogne ;
— soirée rétro, le vendredi 20/11 à 20 h 30 ;
— causeries J.-Raillard, à 15 h : le mardi 10/11, l'humour, le mardi 15/12, l'Aiglon ;
— exposition de peinture : M. Laplagne, vernissage le vendredi 11 décembre à 18 heures.

A.L.J.E.C.

L'A.L.J.E.C., qui tenait son assemblée générale le 24 octobre, a fait le point sur l'année écoulée. Les finances sont saines, les sections fonctionnent — bien —, le moral est bon.

Il est peut-être nécessaire de rappeler toutes les activités que vous pouvez y pratiquer : le ciné-club enfants, la danse jazz, le yoga, la gymnastique volontaire féminine, le modélisme, le tennis de table, la gymnastique pour enfants, la bibliothèque, la gymnastique adultes, le cyclotourisme, le tennis et, une nouveauté, la danse rythmique enfants. Quand on aura ajouté un club des anciens très dynamique, on verra qu'il n'y a que l'embarras du choix.

Afin de ne pas oublier le côté récréatif, vous pouvez noter dès maintenant les dates des choucroutes : les samedis 28 novembre et 5 décembre.

Les anciens, eux, vous attendent chaque vendredi après-midi à partir de 14 heures : cartes, scrabble, petits chevaux, tricot, et bien sûr le goûter, tout est prêt pour vous faire passer un moment de chaleur et d'amitié.



Le samedi 17 octobre, le tout nouveau tracteur de la commune participait au ramassage des textiles au bénéfice des Paralysés de France. De l'avis des utilisateurs, sa conduite pose moins de problèmes que l'ancien qui, il faut bien le

dire, était à bout de souffle après une dizaine d'années de bons et loyaux services. Il s'est quand même trouvé un amateur pour le racheter. Souhaitons que le nouveau fera autant d'usage.

Sont prévus pour le début 88 la soirée auvergnate, une soirée costumée, du musette, une soirée cabaret. Nous vous en reparlerons.

U.S.L.

Depuis quelques mois, une nouvelle association sportive contribue à l'animation de Livry. Il s'agit de l'U.S.L. et ses activités sont tournées vers le cross, la course et la randonnée.

Elle est animée par le dynamique Gaston Mathé et propose deux entraînements au cross par semaine : pour les enfants, le mercredi de 14 à 17 heures, départ de la Villa du Nil ; pour les adultes, le dimanche à partir de 9 heures, rendez-vous place de la mairie. Les randonnées auront lieu en forêt de Fontainebleau le dimanche matin, départ place de la mairie à 9 heures.

Pour tous renseignements pour le cross, M. Mathé, 60-68-40-59 ; pour la randonnée, M. Vandaele, 60-68-48-13.

Une piste va être aménagée dans les Uselles pour l'entraînement des enfants, et un grand cross est prévu le dimanche 15 novembre.

A partir de 10 heures, face au foyer-résidence, inscriptions et départs échelonnés pour les douze catégories, des vétérans jusqu'aux seniors en passant par les poussins, benjamins, cadets, etc. Les distances iront de 600 mètres pour les plus jeunes à 8000 mètres pour les seniors. Nombreuses coupes et médailles à gagner. Engagement sur place : 7 francs pour les épreuves U.F.O.L.E.P., 10 francs pour le cross pour tous. Venez tous participer.

TELEPHONES UTILES

Mairie	60.68.25.83
A.L.J.E.C. (M. Perrier)	60.68.47.72
Ecole primaire	64.52.90.50
Ecole maternelle	64.52.19.65
Agence postale	60.68.50.00
Foyer-Résidence	
La Chesnaie	60.68.25.21
Clos Notre-Dame	60.68.11.20

Composition et impression

ien (1) 45.43.38.20

Scans Cl.Pestourie.

Livry Animation

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Comité d'Animation de Livry-sur-Seine vous prie d'assister à son ASSEMBLEE GENERALE qui se tiendra le

SAMEDI 21 NOVEMBRE 1987 A 17 h 30

AU FOYER-RESIDENCE LA CHESNAIE

ORDRE DU JOUR

RAPPORT MORAL	Gérard LAVIEC
RAPPORT D'ACTIVITES	Philippe BAILLY
RAPPORT FINANCIER	Claude PESTOURIE
FORMATION DU NOUVEAU BUREAU	
ACTIVITES 1988	
UTILISATION DES FONDS DISPONIBLES	

Pour clôturer cette assemblée générale aura lieu le tirage de la souscription (une chaîne stéréo, un vélocross, de nombreux autres lots) et un apéritif vous sera offert pour marquer le succès de nos activités en 1987 et vous remercier de votre soutien

LE PRESIDENT

Gérard LAVIEC